

Maurice Harari
LL.M. New York Univ.
David Lachat
Pierre Martin-Achard
Matteo Pedrazzini
Jacques-André Schneider
Docteur en Droit
Julie Vaisy
Anne Troillet Maxwell
LL.M. Toronto

Laurent Baeriswyl
D.E.S. Etudes Européennes
Béatrice Stückelberg
Vijverberg
Tatiana Aliberti
LL.M. Georgetown
Admitted to the New York Bar
Véronique Meichtry
Lic. Sciences Politiques
Pierre Bydzovsky
Yves-Michel Crvcenin

Sebastiano Chiesa
Tanja Schmidt
Sophie Dumartheray
Avocats-stagiaires

A TOUS LES CLIENTS D'UNE AUTRE BANQUE QUE
L'UBS ET LE CREDIT SUISSE
S'ETANT INSCRITS SUR LA PLATEFORME DE LA FRC

Genève, le 2 juin 2009
MP/se

Madame, Monsieur,

Vous avez acquis des produits LEHMAN BROTHERS auprès d'une autre banque que l'UBS et le CREDIT SUISSE.

Or, il n'est pas possible d'entreprendre une démarche globale dans votre cas, car les clients lésés par votre banque sont trop peu nombreux à être inscrits sur notre plateforme.

Ce fait m'oblige à reconsidérer mon mandat.

J'estime en effet que les conditions, notamment financières, ne sont pas réunies pour pouvoir représenter d'une façon adéquate vos intérêts à titre individuel.

D'entente avec la FRC et à regret, je me vois donc contraint de mettre un terme au mandat que vous m'avez confié.

L'équipe de la FRC est cependant disposée à poursuivre ce mandat, si vous le souhaitez.

Il va sans dire que je demeure à disposition de la FRC si celle-ci devait considérer opportun de faire appel à mes services dans le futur.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

rue du Rhône 100
CP 3403
1211 Genève 3

t +4122 819 15 15
f +4122 819 15 20
info@lha.ch
www.lha.ch

Matteo PEDRAZZINI
